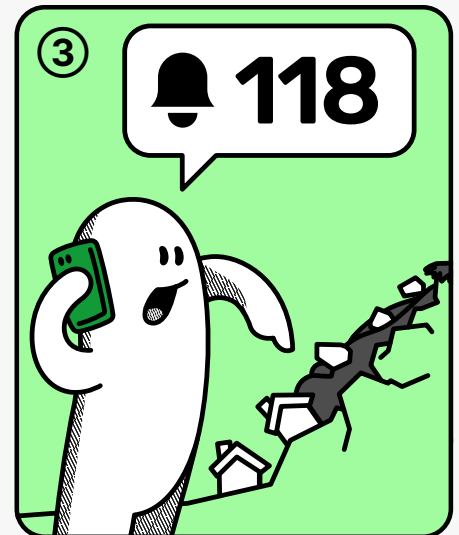
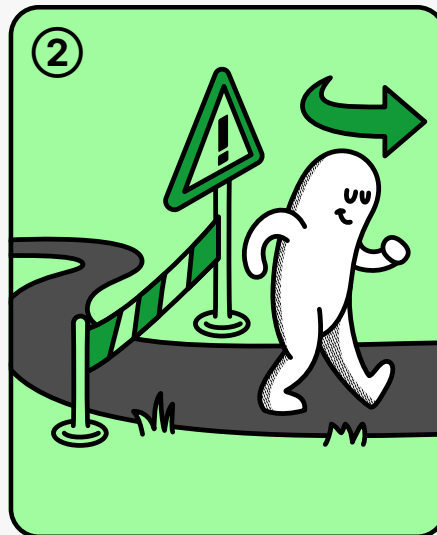
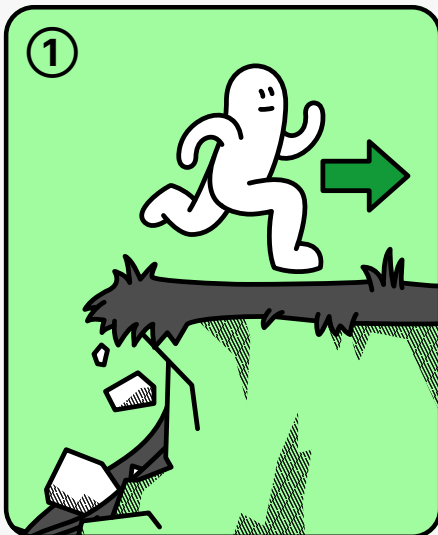
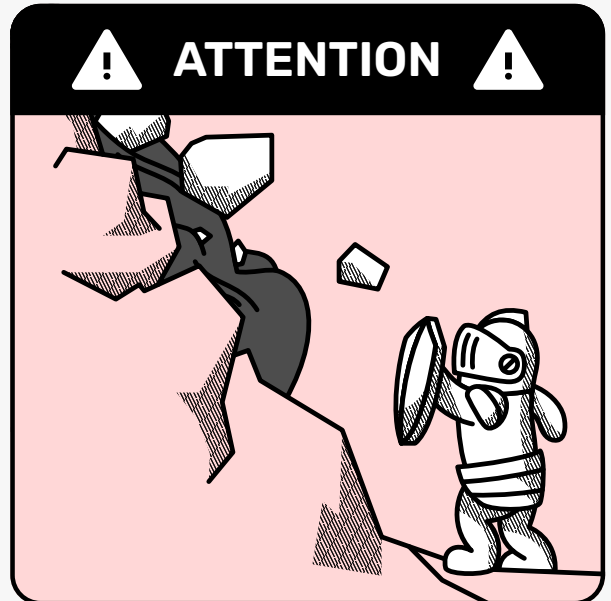
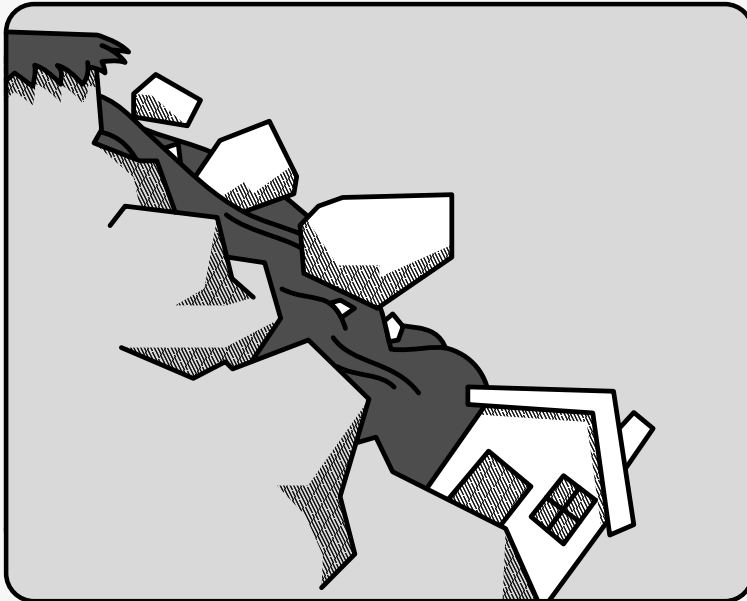


# MOUVEMENTS GÉOLOGIQUES

## LA NOTICE D'URGENCE



LA NOTICE QU'ON PRÉFÈRE AVOIR LUE AVANT.  
TOUS LES BONS GESTES FACE AUX SITUATIONS D'URGENCE  
SUR [VD.CH/NOTICES-URGENCE](https://vd.ch/notices-urgence).

### EN CAS DE MOUVEMENTS GÉOLOGIQUES

- ① S'éloigner immédiatement d'une zone instable
- ② Éviter les routes fermées
- ③ Signaler toute instabilité observée aux autorités

# EN CAS DE MOUVEMENTS GÉOLOGIQUES, JE DOIS :

## ① ANTICIPER

### JE CONNAIS LE DANGER

Les mouvements géologiques sont des déplacements naturels de roches, de terre ou de débris sur une pente. Ils se produisent lorsque le sol ou les roches deviennent instables, par exemple à la suite de séismes, de fortes pluies, d'une fonte rapide de la neige ou lors de cycles de gel et de dégel qui fragilisent le terrain.

Ils peuvent se manifester sous diverses formes, comme des glissements de terrain, des éboulements ou des chutes de pierres. Ces phénomènes peuvent endommager des bâtiments, des routes ou des infrastructures. Ils surviennent le plus souvent dans des zones de pente ou de montagne, mais peuvent également se produire dans des zones urbanisées et/ou relativement plates.

### QUELS SONT LES RISQUES ?

- Mise en danger des personnes à proximité d'une pente instable
- Endommagement de bâtiments, de routes ou d'infrastructures
- Routes ou chemins bloqués par des matériaux (rochers, terre, boue) impliquant des difficultés d'accès
- Coupures possibles de réseaux (électricité, gaz, eau, communications)

## ② PLANIFIER

### JE ME PRÉPARE

- Informez-vous sur les dangers naturels présents dans votre région auprès de votre commune.
- Prenez connaissance des dispositions prévues en cas d'urgence (par exemple plans d'évacuation prévus par les communes), si elles existent.
- Consultez les informations météorologiques et les alertes en cas de fortes pluies ou d'orages.
- Respectez la signalisation indiquant des zones exposées aux chutes de pierres ou aux glissements de terrain.
- Évitez de stationner ou de séjourner au pied de falaises ou de pentes instables lors de toutes périodes météorologiques défavorables.
- Soyez particulièrement vigilant lors de randonnées ou d'activités en extérieur et plus particulièrement en montagne.

## ③ AGIR

### JE SAIS QUOI FAIRE

- Éloignez-vous immédiatement d'une pente instable ou d'une zone où des pierres tombent.
- Ne vous arrêtez pas et quittez rapidement la zone exposée.
- Signalez aux autorités toute instabilité de terrain observée (chute de pierres, glissement de terrain, coulées de boues, etc).
- En cas de danger immédiat, appelez les secours au 112 ou 118.
- Suivez impérativement les consignes diffusées par les forces d'intervention, notamment en cas d'évacuation.
- Évitez les routes ou chemins fermés par les autorités.

### Si vous êtes à l'intérieur

- Ne restez pas dans des constructions légères (par exemple remise, grange).
- Si vous habitez dans une zone menacée, demeurez dans les pièces situées en aval du bâtiment.



## REBONDIR

### QUE FAIRE APRÈS ?

- Évitez les zones concernées tant que les autorités n'ont pas déclaré les lieux sûrs.
- Respectez strictement les fermetures de routes ou de sentiers.
- Signalez aux autorités tout nouveau mouvement de terrain observé.
- Restez attentif aux informations diffusées par les autorités.
- Annoncez les dommages à l'assurance des bâtiments.
- Si des éléments porteurs du bâtiment (piliers, murs, etc) ont subi des dommages, faites vérifier la solidité de la structure par un ingénieur civil.

### CANAUX OFFICIELS POUR S'INFORMER

- OFEV Office fédéral de l'environnement – Informations de la Confédération sur les dangers naturels: [ofev.admin.ch](http://ofev.admin.ch)
- PLANAT – plateforme nationale sur les dangers naturels en Suisse: [planat.ch](http://planat.ch)
- Canton de Vaud – informations sur les dangers naturels: [vd.ch/dangers-naturels](http://vd.ch/dangers-naturels)
- Application Alertswiss – alertes et recommandations en cas de danger: [alertswiss.ch](http://alertswiss.ch)